

n° d'enregistrement :

DRH/2026/64/A

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne de prévention des risques, session 2026, dans l'académie de VERSAILLES.

Le président de l'UNIVERSITE EVRY PARIS SACLAY,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de VERSAILLES, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne de prévention des risques, au titre de l'année 2026, dans l'académie de VERSAILLES :

Monsieur NKIZOGOZUE Lovis O Neil, assistant ingénieur, président, Université d'Evry Val d'Essonne, Evry.

Madame ORDIONI Laetitia, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Université d'Evry Val d'Essonne, Evry.

Monsieur POQUILLON Pierre, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ministère de l'enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Espace, Paris.

Madame PETIT ROGER Elvire, attachée principale d'administration de l'etat, Université Paris Saclay, Cachan.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à _____, le _____

